

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM20 1197

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE VISANT L'AUGMENTATION DE L'ACHALANDAGE DANS LES COMMERCES DE LA MÉTROPOLE PAR LA BONIFICATION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT GRATUIT POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Attendu que l'année 2020 a été marquée par la pandémie et la fermeture forcée de nombreux commerces, restaurants et bars, affectant leur chiffre d'affaires et menaçant leur survie;

Attendu qu'à l'heure actuelle, Montréal est toujours en « zone rouge », obligeant la fermeture des salles à manger et des bars;

Attendu que la Ville de Montréal est le deuxième pôle commercial canadien avec des ventes au détail annuelles de plus de 40 milliards de dollars;

Attendu que selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), seulement 64 % des PME montréalaises sont complètement ouvertes en date du 20 octobre;

Attendu que, toujours selon la FCEI, seulement 25 % des PME ont atteint un chiffre d'affaires comparable à la période pré-pandémique;

Attendu qu'en août 2020, avant le second confinement, un commerce ou un restaurant sur quatre avait fermé ses portes temporairement ou définitivement selon une étude de l'Institut de développement urbain du Québec;

Attendu que selon les données compilées par Apple Mobilité pour Montréal, la voiture a augmenté sa part relative des déplacements pour atteindre un niveau plus élevé à la sortie de la première vague qu'avant la pandémie, comparativement au transport en commun dont l'utilisation est restée bien en deçà de sa moyenne pré-pandémique;

Attendu que l'Agence de mobilité durable (AMD), qui gère le stationnement sur rue pour la ville-centre, gère aussi 30 terrains de stationnement dont 22 ont des places tarifées à l'heure;

Attendu qu'une grande proportion des commerces de détail ont des heures d'ouverture étendues les jeudis et vendredis soirs et que ces soirées sont parmi les plus achalandées pour les restaurants et les bars;

Attendu que l'administration a annoncé la gratuité des stationnements tarifés sur rue partout à Montréal les fins de semaine entre le 14 novembre et le 31 décembre 2020;

Attendu que la saison des fêtes est une période d'effervescence pour les commerçants et que, selon le rapport des dépenses au Canada et aux États-Unis en 2018 de Moneris, le Vendredi fou, le dernier vendredi et le dernier samedi avant Noël et le lendemain de Noël (*Boxing Day*) figurent parmi les journées les plus populaires pour le magasinage;

Attendu que tout en aidant les commerçants, la Ville de Montréal se doit de penser ses politiques pour éviter de créer des situations d'achalandage abondant sur de courtes périodes de temps, ce qui pourrait nuire aux efforts de santé publique de prévention de l'actuelle pandémie;

Attendu que les restaurants et les bars sont le type de commerces le plus touché par les mesures sanitaires;

Attendu qu'actuellement et pour une période incertaine, les restaurants dépendent de la livraison et des commandes à emporter pour engendrer des revenus;

Attendu que la Ville de Québec a réservé 90 places de stationnement gratuites pour 15 minutes devant les restaurants pour favoriser la livraison et le ramassage de commandes à emporter durant toute la période où la ville sera en « zone rouge »;

Attendu que la fonction des parcomètres est d'assurer une rotation de la clientèle afin de veiller à ce que les stationnements visés ne soient pas occupés en tout temps par des travailleurs ou des résidents;

Attendu que la Ville de Montréal a reçu du gouvernement du Québec la somme de 263 millions de dollars qu'elle peut répartir sur ses budgets de fonctionnement 2020 et 2021;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé lors de son budget 2021 une enveloppe supplémentaire de 50 M\$ consacrée à la relance économique, ce qui s'ajoute aux 22 M\$ déjà annoncés et distribués lors de la phase 1 du plan de relance ainsi qu'au Plan des fêtes de 6 M\$, annoncés à la fin octobre pour soutenir le secteur commercial durant cette période;

Attendu que parmi les mesures déjà annoncées pour aider les commerçants à rendre leur offre plus compétitive, il y a la prolongation des heures d'ouverture des commerces les soirs de semaine;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem
M. Luc Rabouin
M. François Limoges

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal étende la gratuité des stationnements tarifés sur rue au centre-ville les fins de semaine entre le 14 novembre et le 31 décembre :
 - aux soirs de semaine, après 18 h;
- 2- que la Ville de Montréal invite les arrondissements, en collaboration avec les associations de commerçants et les SDC, à réserver les espaces de stationnement sur rue situés devant les restaurants pour en faire des débarcadères de 15 minutes afin de faciliter les opérations de livraison et de commandes pour emporter.

Adopté à l'unanimité.

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM20 1198

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE VISANT À AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES PLAQUES ODONYMIQUES

Attendu que selon les données de 2019 de l'Institut de la statistique du Québec, 16,4 % de la population montréalaise est âgée de 65 ans et plus et qu'en 2041, cette proportion passera à 21 %;

Attendu que selon l'Enquête canadienne sur les incapacités (2012), 2,8 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir une incapacité visuelle limitant leurs activités quotidiennes et que ce pourcentage augmente à 9,5 % chez les personnes âgées de 75 ans et plus;

Attendu que la Ville de Montréal a signé une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés en 2010 RÉSOLUTION CE10 0416 afin d'être reconnue Municipalité amie des aînés (MADA), qui a donné lieu au Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020;

Attendu qu'un des axes d'intervention de la Politique municipale d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal repose sur l'accessibilité architecturale et urbanistique;

Attendu qu'il est actuellement parfois difficile de repérer le nom des rues à Montréal puisque ceux-ci ne sont souvent pas éclairés adéquatement, ont des dimensions et lettrages non optimaux et ne sont pas toujours répartis logiquement sur le territoire;

Attendu que depuis le printemps 2015, dans le cadre d'un projet-pilote de la Ville de Montréal relié au programme Municipalité amie des aînés, une cinquantaine de nouveaux panneaux de noms de rues bleus ont été installés dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

Attendu que ce projet pilote vise, à la fois, l'amélioration de la visibilité des panneaux et, par conséquent, la sécurité routière, en plus de faciliter l'orientation de tous les usagers;

Attendu que les projets pilotes d'amélioration des panneaux ont été complétés et ont été concluants, résultant en deux choix de panneaux jugés efficaces pour améliorer la visibilité et la lisibilité des plaques odonymiques, qui a permis une réflexion a été faite pour préciser les caractéristiques des panneaux à déployer, dont le résultat a été soumis aux arrondissements;

Attendu que le projet-pilote a permis de tester différentes tailles de texte, lettrages, couleurs de fond et l'utilisation de pellicules réfléchissantes, ainsi que de confirmer que les couleurs bleue contrastent davantage aux intersections chargées en mobilier urbain et en signalisation et que les plaques noir sur blanc offrent également une très bonne performance;

Attendu que 18 autres panneaux blancs avec carrés rouges installés dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, avec des standards de visibilité, hauteur, taille et de reflectance développés dans le projet pilote;

Attendu que les Laurentiens et Laurentiennes, en particulier les personnes âgées, se sont dits très satisfaits de l'augmentation de la visibilité des panneaux;

Attendu que les recherches sur le sujet s'accordent largement sur le fait que l'utilisation d'un lettrage blanc sur fond bleu constitue l'une des meilleures combinaisons en termes de visibilité et que les lettres blanches sur fond bleu et les lettres noires sur fond blanc sont également très performantes en terme de lisibilité;

Attendu que plusieurs autres villes ont d'ailleurs fait le choix du bleu, notamment Laval, Brossard, Lévis, Gatineau, Ottawa, Toronto et Los Angeles, ou du vert, comme Calgary, Vancouver et New York;

Attendu que dans le cadre de la Vision Zéro, la Ville de Montréal s'est engagée à augmenter la taille des plaques odonymiques et à standardiser leur position afin de les rendre plus visibles;

Attendu que si la Ville de Montréal décide d'aller de l'avant, il serait financièrement avantageux, eu égard au coût fixe, d'adopter une entente cadre lui permettant de remplacer les plaques odonymiques au fur et à mesure que des travaux de réfections de rue sont effectués;

Attendu qu'il existe déjà une entente-cadre à la ville de Montréal pour l'approvisionnement de plaques odonymiques;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Suzanne Décarie
M. Dominic Perri
M. Éric Alan Caldwell
M. François Limoges
Mme Karine Boivin-Roy

Que la Ville de Montréal donne suite au projet-pilote et se dote d'une entente cadre permettant aux arrondissements et aux services centraux de remplacer les plaques odonymiques lors des travaux routiers;

Que la Ville de Montréal, en concertation avec les arrondissements, établisse une norme afin d'uniformiser la hauteur et l'emplacement des plaques odonymiques sur son territoire via un guide de conception et d'installation qui sera développé en 2021;

Adopté à l'unanimité.